



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E94991

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2025

ÉDITÉ LE 06/09/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/02/2006

Forme juridique : SA

Capital : DEPUIS LE 04/09/2024
19 523 145

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SARREGUEMINES 2006B00065

Siret : 601 251 614 01478

Code NACE : 4671Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA 1254.000/2 112702

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD XFR0066500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/09/2024

Raison sociale : BOLLORE ENERGY (AGENCE)

RUE DU PORT
ZONE ARTISANALE CENTRALE
57520 GROSBLIEDERSTROFF

Téléphone : 03 87 97 32 50

Fax : 03 87 97 05 95

Portable :

Site Internet : www.bollore-energie.fr

E-mail : be.sarralbe@bollore.com

Responsabilité légale :

BOLLORE CYRILLE DIRECTEUR GÉNÉRAL / MASSON SEBASTIEN MEMBRE DU
DIRECTOIRE / REDONDIN JEAN-JACQUES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE METZ
1 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE
57070 METZ

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.